

### Réunion du 20 avril 2018

#### P.V. n° 21

**Présents** : MM. MASSON – DEMARET - FAURE.

**Administratif** : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

\*\*\*\*\*

### **COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE U14-U17 A 8**

Match n° 20396139 – Poule A - F.C. Bressuire / U.E.S. Montmorillon (2) du 14/04/2018

Courriel de l'U.E.S. Montmorillon du 14/04/2018 à 09h10 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.E.S. Montmorillon (2)** et dit le F.C. Bressuire qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.E.S. Montmorillon.

### **CHAMPIONNATS**

#### **U19 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD**

Match n° 20231771 – Niveau 1 - Poule A – E.S. Surgères / E.S. La Rochelle du 14/04/2018

Courriel de l'E.S. La Rochelle du 13/04/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. La Rochelle.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. La Rochelle (1<sup>er</sup> forfait).

Match n° 20231745 – Niveau 1 - Poule A – A.S. Cozes / E.S. Surgères du 22/04/2018

Courriel de l'E.S. Surgères du 19/04/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Surgères.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Surgères (1<sup>er</sup> forfait).

Match n° 20231819 – Niveau 1 - Poule B – A.S. St-Yrieix – E.S. Champniers / U.S. Vigenal Bastide 87 du 28/04/2018

Suite à la radiation prononcée contre l'U.S. Vigenal Bastide 87, ce club est déclaré battu par forfait.

La Commission déclare le **forfait général de l'U.S. Vigenal Bastide 87.**

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

#### **U18 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD**

Match n° 19487252 – Poule Unique – S.A. Le Palais sur Vienne / A.S. de St-Pantaléon de Larche du 14/04/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Alexandre DELIAS.

L'A.S. de St-Pantaléon de Larche sera créditée de 97 euros (97 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

## U15 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° **20146256** – Poule B – U.S. Vigenal Bastide 87 – A.S. Nieul / O.F.C. de Ruelle du 28/04/2018  
Suite à la radiation prononcée contre l'U.S. Vigenal Bastide 87, ce club est déclaré battu par forfait.  
La Commission déclare le **forfait général de l'U.S. Vigenal Bastide 87.**  
Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

## U14-U17 FEMININES A 8 – SECTEUR SUD

### **RECTIFICATIF AU P.V. DU 12/04/2018**

« Match n° **20192101** - Poule Unique – F.C. Libourne / F.C. Thenon-Limeyrat Fossemagne du 14/04/2018  
Match n° **20192111** - Poule Unique – Biscarrosse O. / F.C. Thenon-Limeyrat Fossemagne du 14/04/2018  
Courriel du F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne du 09/04/2018 informant de son forfait sur ce plateau.  
La Commission déclare le **forfait du F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne.**  
Amende de 45 euros pour forfait au F.C. au F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne (2<sup>ème</sup> forfait). »

La commission, compte-tenu du nombre important de forfaits sur ce plateau a décidé de reprogrammer l'ensemble des rencontres au samedi 05/05/2018. **Par conséquent, l'amende pour forfait ci-dessus imputée au F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne doit être annulée.**

**Prochaine réunion :** sur convocation.

Le Président,  
**Joel MASSON**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 23/04/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.